



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre le racisme

Question écrite n° 83687

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur le rapport relatif à la France publié par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), du Conseil de l'Europe, le 15 juin 2010. Ses auteurs recommandent entre autres aux autorités françaises de continuer à prendre des mesures incitatives en faveur de l'intégration, en veillant à ce que celle-ci soit conçue comme un processus à double sens impliquant une reconnaissance mutuelle entre la population majoritaire et les groupes minoritaires. Ils soulignent à cet effet que la population majoritaire doit être sensibilisée au fait que l'immigration représente un enrichissement culturel et économique pour la France. Il lui demande si le Gouvernement entend oeuvrer en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83687

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7780

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)